



Quoi de neuf, docteur ?

Le 7 mai dernier, les Français ont choisi, par défaut, comme Président de la République Emmanuel MACRON, candidat des oligarques de la presse et de l'industrie, du MEDEF et des libéraux ou socio-libéraux de tous poils.

Notre nouveau Président « ubérise » à l'oreille des libéraux !

C'est celui qui, comme mesure la plus urgente de son quinquennat, veut casser totalement le Code du Travail.

Il veut plafonner les indemnités prud'homales en cas de licenciement « abusif », bafouant ainsi la législation qui donne le droit aux juges d'estimer la valeur d'un préjudice.

Il veut aussi augmenter la CSG, y compris pour les retraités qui subissent de plein fouet l'austérité.

Avec les ordonnances du « Docteur Macron », ce sera toujours plus pour les mieux nantis et toujours moins pour les plus démunis !

Non cette potion ne peut être le remède à la crise du capitalisme.

Le 11 juin, dans l'isoir, il faudra bien réfléchir avant de mettre le bulletin dans l'enveloppe.

Il faudra penser aux réformes annoncées, aux attaques certaines contre le Code du Travail, contre les Organisations Syndicales, les retraites, la précarisation portée à son paroxysme, le pouvoir donné aux banques.

Il faudra aussi penser aux lois contraires à la notion d'humanisme, auxquelles la CGT est très attachée, qui pourraient être votées si le l'extrême-droite l'emportait.

Il faudra voter comme s'il n'y avait qu'un seul tour car toutes le voix compteront si nous voulons que les travailleurs soient entendus au Parlement.

Il ne nous appartient pas, à nous la CGT, de donner des consignes de vote, mais de vous inciter à réfléchir à ce que nous pourrions subir durant les 5 prochaines années.

Restons les yeux bien ouverts. Vigilance doit être notre maître mot.

Égalité réelle Homme/Femme : stop à l'injustice !

Actuellement, en moyenne, les femmes perçoivent des salaires de 25% inférieurs à ceux de leurs collègues masculins.

C'est inacceptable !

La CGT lutte contre cette discrimination sexiste, elle se bat pour : « A travail égal, salaire égal ! »



STREAM : la lutte paie !

Les salariés de cette entreprise, avec la CGT, ont obtenu l'application de la Convention Collective SYNTEC et le coefficient 400.

Que cela nous serve d'exemple !

(voir communiqué STREAM joint)



Réduire le temps de travail pour permettre à chacun-e d'avoir un emploi, rendre le travail moins pénible, disposer d'un temps de loisir pour participer à la vie familiale et sociale.

Parmi les mesures proposées, celles concernant le mouvement associatif :

- ♦ La création d'un droit à l'engagement associatif permettant à chacun-e, quelle que soit sa situation professionnelle, de donner de son temps à une association.
- ♦ La mise en place d'un crédit temps engagement pour les salariés afin qu'ils accomplissent leur engagement au sein d'associations.